

Communiqué de presse
10 juillet 2024

Démarches des employeurs en ligne : les fonctionnalités du compte AT/MP intègrent le compte entreprise

La simplification administrative passe par un parcours utilisateur ergonomique adapté. C'est dans cette logique que le compte AT/MP (Accidents du Travail et Maladies Professionnelles) connaît début juillet une évolution clé en intégrant le compte entreprise mis en place par l'Assurance Maladie et l'Assurance Maladie - Risques professionnels via net-entreprises.fr.

Un accès unifié à l'ensemble du bouquet de services du compte entreprise

Désormais tous les services de l'Assurance Maladie et de l'Assurance Maladie - Risques professionnels sont disponibles dans le compte entreprise, et sont accessibles via un point d'entrée unique. Le compte entreprise permet d'effectuer ses démarches en lien avec les arrêts de travail, de déclarer les différentes périodes du congé paternité/accueil de l'enfant, de déclarer un accident du travail, de consulter ses taux de cotisation AT/MP notifiés et le détail de leur calcul, de faire le point sur ses sinistres récemment reconnus, et de demander des subventions.

Pour y avoir accès, il faut être habilité à un ou plusieurs services du compte :

- DAT- déclaration d'accident du travail ou de trajet ;
- Att salaire IJ- Attestation de salaire pour le versement des indemnités journalières ;
- Consulter ses taux AT/MP et prévenir ses risques professionnels.

Depuis le 2 juillet 2024, **le compte entreprise intègre désormais les fonctionnalités du compte AT/MP**. Ces fonctionnalités restent les mêmes, mais leur ergonomie évolue pour une meilleure expérience utilisateur.

Accès au compte entreprise : mode d'emploi

Si l'entreprise est déjà inscrite au compte AT/MP : aucune action n'est à effectuer. Elle peut accéder au compte entreprise en cliquant sur la pastille « **Compte entreprise – Vos démarches maladie et risques professionnels** » qui lui permet d'arriver sur la page d'accueil du compte, sur laquelle elle retrouve son taux de cotisation. Elle dispose également d'un accès direct aux fonctionnalités de l'ancien compte AT/MP, en cliquant sur la pastille « Consulter ses taux AT/MP et prévenir ses risques professionnels » (anciennement compte AT/MP), qui lui permet d'arriver directement sur la page « Consulter les taux de cotisation AT/MP ».

Si l'entreprise est inscrite à net-entreprises.fr, mais pas au compte AT/MP : à partir de son menu Net-entreprises, cliquer sur « Gestion », puis « Gérer les déclarations ». Sélectionner ensuite le service « Consulter ses taux AT/MP et prévenir ses risques professionnels » et valider. L'entreprise sera habilitée sous 48h.

Une fois dans le compte entreprise, l'entreprise dispose d'un menu sur la gauche. Toutes les fonctionnalités de l'ancien compte AT/MP se trouvent maintenant dans la rubrique « Votre entreprise », seule l'ergonomie évolue.

Vers toujours plus de simplification administrative pour les entreprises

Tous les services en ligne de l'Assurance Maladie et de l'Assurance Maladie - Risques professionnels à destination des employeurs sont réunis progressivement depuis 2022 au sein du compte entreprise sur net-entreprises.fr. S'inscrivant dans un parcours utilisateur entièrement refondu, l'intégration du compte AT/MP au compte entreprise a été menée grâce à une collaboration étroite entre les équipes de la CNAM (Caisse nationale de l'Assurance Maladie) et du GIP-MDS / Net-entreprises (Groupement d'Intérêt Public Modernisation des Déclarations Sociales).

« Le compte entreprise est un projet de simplification pour les entreprises. Nous avons souhaité leur proposer un point d'entrée unique pour tous les services en ligne de l'Assurance Maladie et de l'Assurance Maladie - Risques professionnels, avec une ergonomie repensée et une sécurisation optimale des données » explique Anne Thiebeauld, directrice de l'Assurance Maladie - Risques professionnels.

« Pour l'utilisateur, le compte AT/MP reste accessible selon les mêmes modalités sur net-entreprises.fr. La seule évolution visible porte sur le changement de libellé, le service étant renommé "Consulter ses taux AT/MP et prévenir ses risques professionnels" » Karine Pelletier, Cheffe de projet au GIP-MDS.

Contact presse À propos de Net-entreprises

GIP-MDS

[Marie-Amélie](#)

[Roguet](#)

07 86 28 97 90

[Net-entreprises](https://net-entreprises.fr) est un service public numérique gratuit qui simplifie les démarches des entreprises, géré par le Groupement d'Intérêt Public Modernisation des Déclarations Sociales (GIP-MDS). Net-entreprises compte 3 millions de déclarants inscrits et 38 millions de télédéclarations et consultations par an. La plateforme de services net-entreprises.fr porte la Déclaration Sociale Nominative (DSN) qui remplace plus de 70 déclarations en un seul message, issu des données de la paie. Le prélèvement à la source (PAS) s'appuie sur ces données et ces systèmes d'information.

Bona fidé

[Mathilde Calvez](#)

06 49 64 09 87

Les organismes de protection sociale ont créé en 2000 le GIP-MDS pour mutualiser moyens et expertises en vue de dématérialiser les déclarations sociales. Ce collectif regroupe les organismes de protection sociale (Urssaf Caisse Nationale, Agirc-Arrco, Cnaf, Cnam, etc.) et de prévoyance collective ainsi que les organisations patronales, les syndicats de salariés, des représentants d'utilisateurs, les éditeurs de logiciels (Numeum) et les experts-comptables (Conseil National de l'Ordre des experts-comptables). La Caisse des Dépôts (CDC) et les caisses de retraites de la Fonction publique ont rejoint le collectif en 2020.

[Delphine Sens](#)

01 72 60 22 88

A propos de l'Assurance Maladie - Risques professionnels

L'Assurance Maladie - Risques professionnels est la branche de la Sécurité sociale en charge des accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP). Avec son réseau de caisses implantées sur tout le territoire (CPAM, Carsat, Cramif et CGSS), elle exerce trois missions interdépendantes : elle indemnise et accompagne toutes les victimes de maladies et d'accidents liés au travail, fixe les taux de cotisations des entreprises et œuvre sur le terrain pour prévenir les risques professionnels. Elle prend également à son compte les actions de prévention des travailleurs indépendants et gère le compte professionnel de prévention.

L'Assurance Maladie - Risques professionnels s'appuie sur l'expertise de deux acteurs qu'elle finance :

- L'Institut national de recherche et de sécurité (INRS), qui développe les connaissances scientifiques et techniques sur les risques liés au travail et les outils de prévention ;
- Eurogip, qui représente la branche en Europe et à l'international.